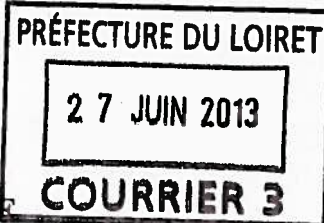




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 24 juin 2013

13/45

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreaux-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU, M. Denis TREMAULT, Mme Michèle CORMERY, M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Adoption du rapport d'activité 2012

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, apporte une innovation importante en matière de communication des E.P.C.I. (Etablissements publics de coopération intercommunale). Cette innovation est reprise dans le Code général des Collectivités Territoriales et s'impose à toute structure intercommunale.

L'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :
«Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN exercées durant l'année 2012. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Ce document a été élaboré par la Direction Générale de la Communauté de Communes, en coordination avec l'ensemble des agents œuvrant au développement de la structure communautaire qu'ils soient municipaux ou communautaires.

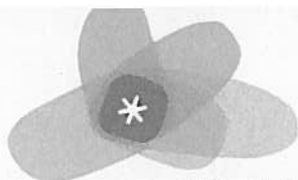
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation dudit rapport tel qu'il figure en annexe à la présente et **INVITE** son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication

Le Président,
Xavier DISCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2013



13/46

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU, M. Denis TREMAULT, Mme Michèle CORMERY
M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition des services 2013 de la ville de La Ferté St-Aubin à la Communauté de Communes, hors transfert de compétence

Les conditions de mise à disposition des agents de la ville de La Ferté Saint-Aubin à la Communauté de Communes ont été réexaminée en 2012 au regard des nouvelles réglementations en vigueur à savoir l'article 65 de la loi n°2010/1563 du 16 décembre 2010 (article L. 5211-4-1-III du CGCT), ainsi qu'au travers du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales.

Il s'agit des mises à disposition de services intervenant en dehors de tout transfert de compétences, « *lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services* » (article L.5211-4-1 III CGCT).

Une mise à disposition de services s'est ainsi substituée à la mise à disposition d'agents désignés poste par poste, formalisée par la signature d'une convention entre les deux collectivités, conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2012.

La mise en place de ces nouvelles modalités de coopération a fait l'objet d'une évaluation en 2013 et l'analyse conduit à ajuster les pourcentages définis en 2012, pour l'année 2013. Un premier ajustement a été décidé lors de la séance du 18 mars 2013 pour le service des marchés publics et a donné lieu à un premier avenant à la convention. Les ajustements complémentaires suivants sont proposés au Conseil communautaire, pour une application au 1^{er} aout 2013, jusqu'au 31 décembre 2013. Ils feront l'objet d'une nouvelle convention pour l'année 2014.

Services mis à disposition	Taux délibération 24 octobre 12 modifiés par avenant n°1	Taux à compter du 1er aout 2013
Secrétariat général	25,00%	30,00%
Service Finances	25,00%	25,00%
Achats, Marchés Publics	50,00%	50,00%
Service informatique	15,00%	15,00%
Service des Affaires Scolaires	5,00%	30,00%*
Direction des sports	5,00%	25,00%
Maitres nageurs (et non plus l'ensemble des éducateurs)	35,00%	40,00%
Entretien équipements sportifs	7,50%	18,00%
DSTU	7,50%	7,50%
Service RH	5,00%	10,00%
Service Entretien	2,00%	2,00%
Secrétariat MASS		5%
Portage repas à domicile		25%
Cellule hygiène et sécurité		10%

* mesure transitoire : ce pourcentage reviendra à 5 % au 1^{er} janvier 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services, joint en annexe.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

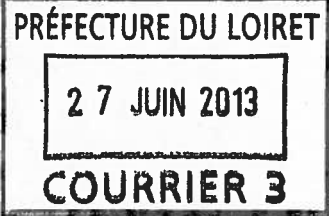
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2013



13/47

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUËT, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRIÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreaux-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOY, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU, M. Denis TREMAULT, Mme Michèle CORMERY
M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : **Convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation communautaire à la ville de La Ferté St-Aubin en vue d'effectuer des missions d'animation à la Direction de l'éducation**

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre à disposition de la ville de La Ferté Saint-Aubin, un agent communautaire, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition.

L'agent, adjoint administratif titulaire, travaille actuellement à temps plein sur le Point Cyb. A compter du 1^{er} aout 2013, il sera mis à disposition de la Direction de l'Education de la ville, à hauteur de 15 %, soit 5h15 min /semaine, pour effectuer des missions d'animation.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) pour information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation communautaire à la ville de La Ferté St-Aubin, jointe en annexe.

Le Président.

Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013



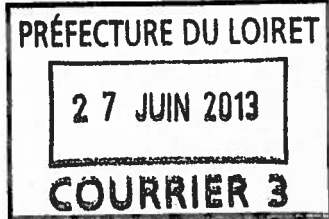


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2013

13/48

Date d'affichage : 28 juin 2013



Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 18 juin 2013
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU, M. Denis TREMAULT, Mme Michèle CORMERY
M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu l'avis du CTP du 18 juin 2013,

Monsieur le Président expose que dans le cadre des avancements de grade 2013, il convient de transformer le poste suivant :

Ancienne situation				Nouvelle situation			
Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	1	35	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	0	35
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	0	35	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	1	35

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013

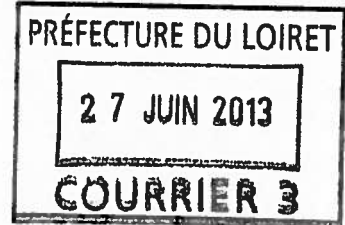




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/49

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU, M. Denis TREMAULT, Mme Michèle CORMERY
M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Emplois saisonniers - saison estivale 2013 – Office du tourisme de Ligny Le Ribault

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2013, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny le Ribault, il convient de créer 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet :

Du 1er juillet 2013 au 31 juillet 2013 inclus : 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon soit IB 297 IM 309. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3 2°) de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité)

Du 1^{er} août 2013 au 31 août 2013 inclus : 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de

2^{ème} classe, 1^{er} échelon soit IB 297 IM 302. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3 2°) de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité)

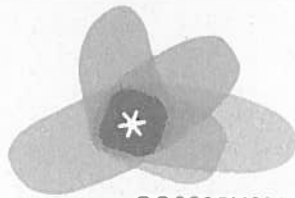
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE deux agents en emplois saisonniers, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2013, chapitre 012.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juil 2013



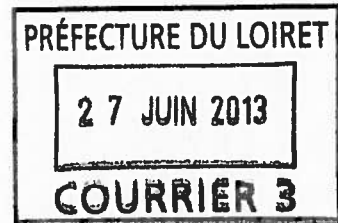


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2013

13/50

Date d'affichage : 28 juin 2013



Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU, M. Denis TREMAULT, Mme Michèle CORMERY

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Approbation des ratios avancement de grades 2013

En application de l'article 49 de la loi n° 84-5 3 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il est donc proposé de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables pour l'année 2013, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il est précisé que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

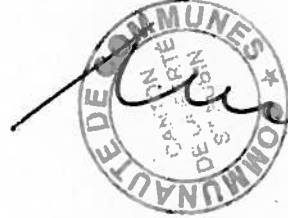
Dans ces conditions, et après avis du Comité Technique Paritaire en date du 9 octobre 2012, il est proposé au Conseil Communautaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le ratio promus / promouvables pour l'année 2013 à un taux de 100 %, uniforme pour tous les grades.

Le Président.
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juil 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2013



13/51

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU, M. Denis TREMAULT, Mme Michèle CORMERY

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Prestations d'action sociale Taux au 1^{er} janvier 2013

Vu les différentes circulaires relatives aux prestations d'action sociale, et notamment celle du 8 février 2012 fixant les taux 2013.

Vu l'avis du CTP en date du 18 juin 2013

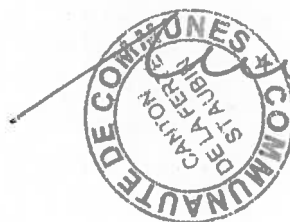
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

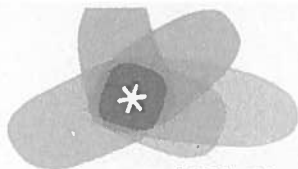
AUTORISE le versement des prestations d'action sociale en faveur des agents territoriaux et de leurs familles suivantes :

Nature	Taux au 01.01.2013	Plafond indiciaire	limites
<u>Séjours des enfants en :</u>			
* Centre de vacances avec hébergement :			
. enfants de moins de 13 ans	7.17 € par jour/enfant	Indice brut 579	45 jours par an
. enfants de 13 à 18 ans	10.87 € par jour/enfant	Indice brut 579	45 jours par an
* Centre de loisirs			
. journée complète	5.18 € par jour/enfant	Indice brut 579	
. demi-journée	2.61 € par jour/enfant	Indice brut 579	
* Maisons familiales, villages familiaux de vacances et de gîtes de France : (enfants de moins de 18 ans)			
. pension complète	7.55 € par jour/enfant	Indice brut 579	45 jours par an
. autres formules	7.17 € par jour/enfant	Indice brut 579	45 jours par an
<u>Séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif : (enfants de moins de 18 ans)</u>			
. au moins 21 jours	74,34 € (forfait)	Indice brut 579	21 jours par an
. par jour pour les séjours d'une durée inférieure	3.53 € par jour	Indice brut 579	21 jours par an
<u>Séjours linguistiques</u>			
. Enfants de moins de 13 ans	7.17 € par jour/enfant	Indice brut 579	21 jours par an
. Enfants de 13 à 18 ans	10,87 € par jour/enfant	Indice brut 579	21 jours par an

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 jan 2013

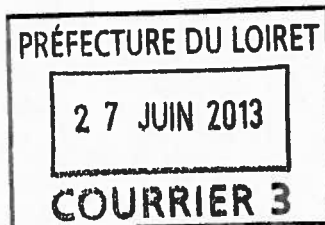




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/52

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Décision modificative n°1 du budget principal

La commission des Finances, réunie le 10 juin 2013, a donné un avis favorable pour les mouvements de crédits suivants, nécessitant de prendre une décision modificative au budget primitif 2013.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	+32.408,82 €	+32.408,82 €
Section d'investissement	+35.781,88 €	+35.781,88 €
Total	68.190,70 €	68.190,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté de Communes telle qu'elle est présentée en annexe :

- Section de Fonctionnement : +32.408,82 €
- Section d'Investissement : +35.781,88 €

Le Président.
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 27 juin 2013



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2013



13/53

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Décision modificative n°1 du budget annexe du SPANC

La commission des Finances, réunie le 10 juin 2013, a donné un avis favorable pour les mouvements de crédits suivants, nécessitant de prendre une décision modificative au budget primitif 2013.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
Total	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe du SPANC telle qu'elle est présentée en annexe :

- Section de Fonctionnement : 0 €
- Section d'Investissement : 0 €

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





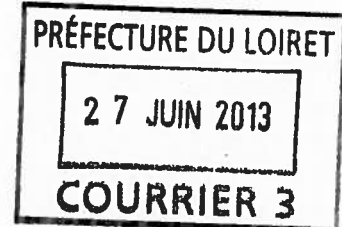
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013

13/54

Date d'affichage : 28 juin 2013



Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Autorisation de contracter un emprunt d'un million d'euros pour le financement du complexe aquatique

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 10 juin 2013,

Considérant que la construction du Complexe aquatique est en cours de réalisation et que l'étude prospective de la trésorerie communautaire fait apparaître un besoin de financement à partir du mois de septembre,

Considérant que l'emprunt souscrit en juillet 2012 auprès de la Caisse des Dépôts n'a pas été réalisé en raison d'un excédent de trésorerie et que les conditions de marché sont plus favorables à l'heure actuelle,

Après avoir réalisé une consultation auprès de plusieurs banques (Banque Postale, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et BNP Paribas),

Il est ainsi proposé à l'assemblée de souscrire un emprunt d' 1.000.000 € à taux fixe sur une durée de 15 ans (score Gissler 1A).

Sur la base de l'analyse des offres, celle du Crédit Agricole s'avère être la meilleure en termes de coût et de souplesse d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONTRACTE auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement d' 1.000.000 euros (un million d'euros) destiné à financer les travaux de construction du nouveau Complexe aquatique, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Type de financement : prêt moyen terme

Montant du capital emprunté : 1.000.000 €

Durée d'amortissement : 15 ans

Type d'amortissement : Echéances dégressives trimestrielles

Taux d'intérêt : 3,10 % taux fixe annuel

Base de calcul : 360/360j

Date de mise à disposition des fonds : au plus tard le 28 septembre 2013

Frais de dossier : 1 000 €

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités. Pour 2013, les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

S'ENGAGE à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

AUTORISE Monsieur le Président, ou un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir, et toutes pièces s'y rapportant, sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur ; puis à procéder au déblocage des fonds.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27/06/13





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/55

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Autorisation de contracter une ligne de trésorerie

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 juin 2013,

Considérant que la construction du Complexe aquatique est en cours de réalisation et que l'étude prospective de la trésorerie communautaire fait apparaître un besoin de trésorerie dû au décalage dans le versement des subventions,

Après avoir réalisé une consultation auprès de plusieurs banques (Banque Postale, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et BNP Paribas),

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500.000€ pour pallier des manques de trésorerie.

Sur la base de l'analyse des offres, celle de la Banque Postale s'avère être la meilleure en terme de coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONTRACTE auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant de 500.000€, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum : 500.000 €

Durée maximum : 364 jours

Taux d'intérêt : Eonia + marge de 1.62% l'an

Base de calcul : exact/360jours

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Garantie : Néant

Commission d'engagement : 1.250€, soit 0.25% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non-utilisation : 0.25% du montant non utilisé

Modalités d'utilisation: Tirage/versement - Procédure de crédit d'office privilégiée.

Date de réception de l'offre en J avant 15h30 pour exécution en J+1. Montant minimum de 10.000€ pour les tirages.

AUTORISE Monsieur le Président, ou un adjoint délégué, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de ligne de trésorerie décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27/04/13

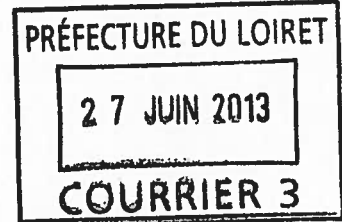




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/56

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**
Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Modalités de répartition du FPIC 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2336-1 à L2336-7,

Considérant que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Considérant que la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 modifie la règle de calcul du prélèvement du FPIC,

Considérant que la Communauté de communes opte pour une répartition dérogatoire libre et qu'il convient à ce titre de définir les critères de répartition des contributions entre les communes et l'EPCI,

Considérant l'augmentation importante du prélèvement du FPIC,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 juin 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

REPARTIT la contribution au FPIC comme suit :

- Prise en charge à 60% du FPIC par l'EPCI et 40% par les communes membres
- Le montant de la contribution restant à répartir entre les communes s'établit au prorata des contributions des communes au potentiel financier par habitant, soit la répartition suivante pour 2013 :

Prélèvement total	102.208 €
Dont part prise en charge par l'EPCI	61.325 €
dont part prise en charge par les Communes	40.883 €

Répartition entre les communes :	40.883 €
ARDON	4.514 €
LA FERTE ST AUBIN	23.702 €
LIGNY LE RIBAUT	2.902 €
MARCILLY EN VILLETTE	4.691 €
MENESTREAU EN VILLETTE	3.542 €
SENNELY	1.532 €

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juil 2013

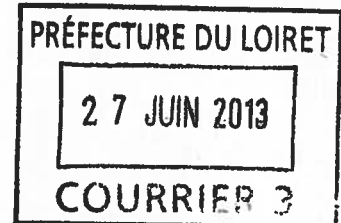




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/57

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme
Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc
BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège du Pré des Rois
pour la participation d'élèves aux championnats de France UNSS d'équitation et
d'Ultimate

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre des compétitions UNSS,
l'équipe d'Ultimate et l'équipe d'équitation du collège se sont qualifiées pour les
championnats de France. Ainsi le championnat de France d'équitation s'est déroulé du 27 au
29 mai 2013 à Poitiers et le championnat de France d'Ultimate se déroulera du 5 au 7 juin
2013 à Vesoul.

Il est demandé à la Communauté de Communes une subvention exceptionnelle pour faire face
aux importantes dépenses occasionnées par ces manifestations (3 090€).

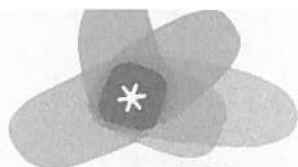
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VERSE une subvention de 900 € à l'association sportive du collège de
La Ferté St Aubin (600 € pour l'Ultimate et 300 € pour l'équitation).

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013

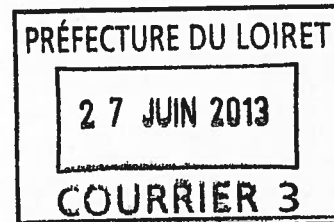




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/58

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUËT, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Admission en non valeur

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'état des créances irrécouvrables remis au Président par le receveur municipal en date du 4 juin 2013,

Considérant que le receveur municipal a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances relatives au paiement des factures des prestations enfance-jeunesse.

Considérant qu'un ensemble de titres s'établissant à 215,34€ n'a pu être recouvré,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices 2005-2006 et 2008, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,

Après avis favorable de la commission des finances du 10 juin 2013,

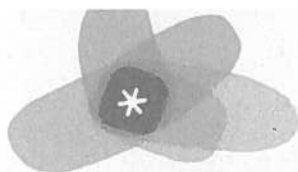
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADMET en non valeur les créances faisant l'objet d'une identification particulière sur l'état produit en annexe pour une somme totale de 215,34 €, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 6541 du budget de l'exercice.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





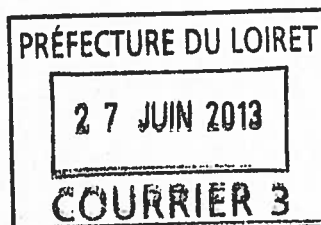
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013

13/59

Date d'affichage : 28 juin 2013



Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Objet : **Convention de constitution d'un groupement de commandes pour le lancement d'un marché de fournitures et travaux d'entretien et de réfection de voiries passés en section de fonctionnement**

Vu l'article 8 du code des Marchés publics (décret modifié n° 2006-975 du 1^{er} août 2006),

La Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, les communes d'ARDON, de la FERTE SAINT AUBIN, de LIGNY LE RIBAUT, de MARCILLY EN VILLETTE, de MENESTREAU EN VILLETTE et de SENNELY, ont notamment comme compétences, aux termes de leurs prérogatives l'entretien, la réfection et la création de voiries.

L'article 8 du Code des marchés publics permet la création de groupements de commandes pour coordonner et regrouper la passation de marchés publics.

La présente convention vise à réaliser des économies d'échelle par une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics, pour la livraison de fournitures, l'entretien et la réfection de voiries dont les dépenses sont passées en section de fonctionnement.

La Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes.

En tant que coordonnateur, la Communauté de communes du Canton de La Ferté Saint Aubin aura pour mission, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, titulaire des marchés de fournitures et travaux de voirie.

Chaque membre du groupement s'assure en ce qui le concerne de la bonne exécution de son marché. A cet effet, les membres du groupement prennent en charge : l'émission des bons de commande, la liquidation, la rédaction des certificats de paiement, et le mandatement des paiements en lien avec les commandes effectuées dans le cadre de leur marché.

Le Conseil communautaire avait d'ores et déjà délibéré le 24 octobre 2012 pour la constitution d'un tel groupement. Toutefois, des incohérences ont été relevées entre les délibérations et le projet de convention. Par ailleurs, aucune des communes membres n'avait délibéré et ces délibérations étaient restées sans suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande pour la livraison de fournitures, l'entretien et la réfection de voiries dont les dépenses sont passées en section de fonctionnement.

DESIGNE la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement de commande.

DECIDE que la présente délibération annule et remplace les délibérations n°12/69 et 12/72 du 24 octobre 2012.

Le Président.
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013

13/60

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRÉFECTURE DU LOIRET

27 JUN 2013

COURRIER 3

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY. M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet: Groupement de commande - lancement d'une procédure de passation d'un marché à bons de commande de fournitures et travaux d'entretien et de réfection des voiries communales et intercommunales

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 1er, 7, 8, 28 et 77.

Vu la délibération en date du 24 juin 2013 autorisant Monsieur le Président à signer une convention de groupement de commande pour la livraison de fournitures, l'entretien et la réfection de voiries dont les dépenses sont passées en section de fonctionnement ; et désignant la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,

Afin de permettre à la Communauté de Communes et aux Communes membres de pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses, ces sept collectivités ont décidé de créer un groupement de commandes.

L'objectif du groupement est la conclusion d'un marché à bons de commande, passé selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics, en vue d'obtenir les prestations suivantes :

- La fourniture de matériaux pour l'entretien des voiries,

- Et majoritairement des Travaux d'entretien des voiries communales et communautaires

Les Prestations attendues au titre du marché sont les suivantes:

- Fourniture et mise en œuvre de grave bitume et d'enrobés
- Travaux de voirie : entretien et reprofilage de voies, création et réfection de chaussée, de parkings
- Travaux d'assainissement : assainissement pluvial ou vannes
- Travaux de réseaux divers : tranchées et fourreaux, chambre
- Fourniture de matériaux (sables, terre végétale, calcaire, ...)
- Travaux de signalétique horizontale

Les prestations à exécuter seront commandées par opération, par chaque collectivité indépendamment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de passation du marché public, en recourant à la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des Marchés publics.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/61

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Conventions avec l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrage privés pour la réalisation des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif

Vu les rapports de contrôles des installations d'assainissement non collectif effectués par le SPANC, les résultats de l'enquête concernant les puits privés et les cuves à fioul, les résultats de la campagne de contrôle des branchements des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif, le schéma directeur d'assainissement collectif,

Considérant qu'au regard des éléments précités, un certain nombre de dispositifs d'assainissement non collectifs doivent faire l'objet d'une réhabilitation pour répondre aux normes en vigueur, que l'Agence de l'Eau peut financer.

Afin d'établir contractuellement les modalités de financement, et de réalisation des opérations de travaux, il est proposé d'établir deux conventions :

- **une convention avec l'Agence de l'Eau** visant à définir les relations entre la collectivité et l'Agence de l'Eau pour les aides accordées dans le cadre des travaux réalisés par les particuliers, précisant les conditions de reversement aux particuliers de

ces aides ainsi que le suivi et le contrôle qui seront effectués. Cette convention est passée pour une durée de 3 ans.

- **une convention de mandat type avec les maîtres d'ouvrage privés** visant à donner mandat à la Communauté de communes pour le contrôle de la réalisation des travaux de mise en conformité d'assainissement non collectif, et afin qu'ils puissent bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président :

- à signer la convention avec l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre des travaux d'assainissement des maîtres d'ouvrage privés (particuliers).

- à signer les conventions de mandat avec les maîtres d'ouvrage privés dans le cadre des réalisations de travaux de mise en conformité de leur assainissement non collectif.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

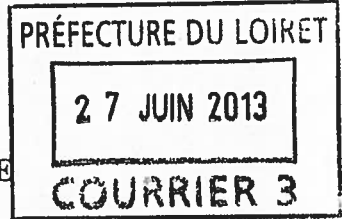
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 24 juin 2013

13/62

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Zone d'activités de Mérignan – Cession d'un terrain à l'entreprise Lantana CG Environnement

L'entreprise LANTANA CG ENVIRONNEMENT a déposé un permis de construire correspondant à son projet. Dans le cadre de l'instruction, la Communauté de Communes a dû revoir l'emprise foncière de la parcelle à céder. Par voie de conséquence, il convient donc de modifier les éléments de la délibération 12/93 du 21 décembre 2012 concernant la cession de deux parcelles : la BN 76 pour une contenance de 74 m² et la BN 698p pour une contenance de 8 749 m², soit contenance totale de cession de 8 823 m² (au lieu des 8 959 m² prévus dans la délibération n°12/93).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

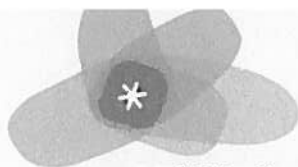
MODIFIE la délibération n°12/93 du 21 décembre 2012 comme suit : « CEDE à la SCI Lantana Immobilier Mérignan, représentée par Monsieur DE GERMAY gérant, deux parcelles de terrain pour une contenance totale de 8 823 m² au prix de 12 € le m² ».

Il est précisé que les autres dispositions de la délibération n°12/93 du 21 décembre 2012 demeurent inchangées.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/63

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Aide économique à la société « Les Apiculteurs associés »

La société LES APICULTEURS ASSOCIÉS souhaite mener à bien un projet d'extension de son unité de conditionnement et de commercialisation de miel implantée sur la zone de Mérignan, commune de La Ferté Saint-Aubin, depuis 1995.

Le site est complètement saturé et les centrales d'achats demandent désormais à l'entreprise d'obtenir des certifications agro-alimentaires sous peine de déréférencement. La société s'est engagée à obtenir, en 2014, la norme FSSC 22 000 (management de la sécurité alimentaire). L'obtention de cette norme implique la construction d'un nouveau local dédié au stockage et le réaménagement des flux dans l'actuel site.

Mi-2012, les dirigeants ont acheté un terrain d'environ 4 800 m² contigu à leur site via la SCI LE BOURDON, créée pour l'occasion. Il est projeté la construction d'un bâtiment de stockage de 600 m² ainsi que la réalisation de stationnements et voiries.

Cet investissement immobilier, porté par la SCI LE BOURDON, est estimé à 350 000 €. Parallèlement, près de 130 000 € de travaux de réaménagement du site seront réalisés par la SAS LES APICULTEURS ASSOCIÉS.

Ce projet doit s'accompagner du recrutement de 3 salariés en CDI en équivalent temps plein, portant ainsi les effectifs de la SAS LES APICULTEURS ASSOCIÉS à 17 CDI en équivalent temps plein.

L'entreprise sollicite l'appui des Collectivités pour l'accompagner dans ce projet. La commission communautaire a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention prise en charge à 50% par la Communauté de Communes, et à 50% par le Conseil Général selon les termes de la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

OCTROIE une aide de 30 000 €, au titre de l'immobilier d'entreprise, partagée par moitié entre le Conseil Général du Loiret via l'ADEL et la Communauté de Communes, dans le cadre du projet immobilier de la société LES APICULTEURS ASSOCIÉS se chiffrant à 350 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention quadripartite à intervenir, définissant les modalités d'attribution de cette aide et les obligations des parties.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013

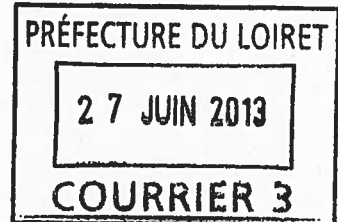




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/64

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet : Convention relative à l'instruction administrative des demandes d'allocation
RSA**

Vu le projet de convention relative à l'instruction administrative des demandes d'allocation RSA transmise par le Conseil Général,

Considérant que la précédente convention a été signée pour 3 ans et a pris fin au 31 décembre 2012. Celle-ci est donc à renouveler à partir du 1er janvier 2013, pour prendre fin au 31 décembre 2015.

Elle fixe les modalités liées à l'instruction des demandes de RSA par la Communauté de Communes. En effet, dans une logique de proximité, les usagers du canton sont réorientés vers le service RSA de la Communauté de Communes pour l'instruction de leur demande.

La Communauté de Communes s'engage à:

- Accueillir le public qui souhaite réaliser une demande,
- S'assurer de son éligibilité au dispositif, de lui fournir une estimation du montant à percevoir,

de l'accompagner dans la constitution de sa demande,

- Transmettre sans délai, la demande à la CAF ou la MSA, ainsi qu'au Conseil Général,

- Transmettre au Conseil Général tout changement de situation,
- Respecter le secret professionnel.

Chaque dossier instruit sera rémunéré par le Conseil Général à hauteur de 16,50 €.

La présente convention est d'une durée de trois ans soit du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Conseil Général la convention relative à l'instruction administrative des demandes d'allocation RSA.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013



13/65

Date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Convention avec la CAF pour la prolongation de l'agrément des deux relais assistants maternels

Dans le cadre d'une politique d'Action Sociale visant à « créer un environnement plus favorable à la qualité de l'accueil chez les Assistant(e)s Maternel(le)s », un partenariat entre le Département du Loiret, la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et la Communauté de Communes du Canton de La Ferté St Aubin contribue au fonctionnement administratif et financier des deux Relais Assistants Maternels au sein de la Communauté de Communes :

- Le RAM fixe sur le territoire de La Ferté St Aubin.
- Le RAM Itinérant sur le territoire d'Ardon, Ligny le Ribault, Marcilly en Villette, Ménéstreau en Villette et Sennely.

Les missions principales d'un Relais Assistants Maternels sont :

- organiser un lieu ressource au service des parents et des professionnels de l'accueil individuel.
- contribuer à l'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'accueil de l'enfant.

Elles impliquent un service proche des usagers.

Les agréments (80 % pour le RAM fixe, 70 % pour le RAM itinérant) attribués le 1^{er} avril 2012 sont arrivés à échéance le 31 mars 2013.

La Commission d'Action Sociale et Familiale de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret propose à la Communauté de Communes une prolongation de ces deux agréments pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2013.

Courant septembre, un comité de pilotage réunira tous les partenaires pour évoquer le renouvellement des agréments des deux Relais Assistants Maternels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la CAF les conventions prolongeant de six mois les agréments des deux relais assistants maternels.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013





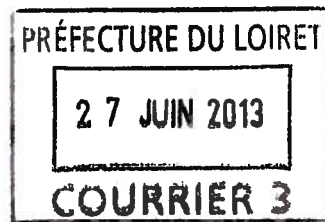
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2013

13/66

Date d'affichage : 28 juin 2013



Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,

M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Adoption du rapport d'activité 2012 du SMICTOM de Lamotte- Salbris

En vertu de l'article L.2224-5 du CGCT et du décret 2000/404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du SMICTOM au cours de l'année 2012.

L'ensemble des documents joints en annexe proposent un comparatif avec l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation dudit rapport pour l'année 2012. tel qu'annexé à la présente délibération.

PRECISE que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté St-Aubin.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 27 juin 2013

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





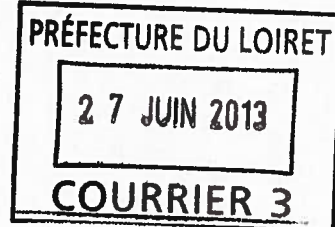
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 juin 2013

13/67

Date d'affichage : 28 juin 2013



Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'An Deux Mil douze, le 24 juin 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 juin 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD,
M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Monique BOUET, Mme Joëlle BRISSON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Laurent MULOT, Mme Martine BORG, M. Luc BEUNIER remplacé par Mme Joëlle BRISSON, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Claude HOARAU

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Modification du règlement intérieur du BAF

Le Règlement intérieur du Bassin d'apprentissage de la natation (BAF) a été adopté par la communauté de communes par délibération du 6 avril 2011. Il est affiché dans l'établissement afin d'informer les utilisateurs (scolaires, associations, autres établissements) des règles d'utilisation, d'hygiène et de sécurité à respecter.

Sur préconisation de l'Agence Régionale de Santé et de médecins locaux, il est proposé de modifier le règlement intérieur du BAF pour mieux prendre en compte la participation aux séances d'enfants atteints de molluscums ou verrues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

REPLACE la disposition suivante de l'article 3 du règlement intérieur du bassin d'apprentissage :

« L'accès au bassin est, de plus, interdit aux personnes :
- atteintes d'affections ou lésions cutanées avérées ; [...] »

Par :

« L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux personnes :
- porteurs de lésions cutanées suspectes non munis d'un certificat de non-contagion ; [...] »

Les autres dispositions du règlement intérieur du BAF demeurent inchangées.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27 juin 2013

